



Emploi de salaries a l etranger

Par **pullett**, le **30/04/2013** à **10:39**

Bonjour, je suis un salarie francais dans un service juridique d une entreprise allemande et cette derniere souhaite employer du personnel sur le sol francais. Quelle est la marche a suivre en l espece?

Par **ghim**, le **30/04/2013** à **10:59**

Vous avez deux cas pour ce genre de situation soit vous êtes une entreprise avec Etablissement stable en France soit vous ne l êtes pas. Or dans votre brève explication il semble que vous ne l êtes pas ou sinon arrêtez moi si je me trompe.
Donc si vous êtes une ESEF (Entreprise Sans Etablissement en France), vous devez vous enregistrer auprès de l URSSAF, pour régler les cotisations sociales. Cependant vous pouvez sous traiter cela a un cabinet expert comme Adexpat. Car ce sont beaucoup de formalités contraignantes.